

RÈGLEMENT ANNEXE U12 DISTRICT DU CHER

SAISON 2025 - 2026



Génération U12 - Joueurs nés en 2014

Ballon n° 4 – Terrain foot à 8 – Temps de jeu : 2 x 30 mn

Article 1 : Organisation

Le critérium des U12 est ouvert à toutes les équipes U12 du District du Cher.

En début de chaque saison sportive sera proposée, selon les critères définis par la commission Coupes & Championnats, l'organisation du critérium U12.

Article 2 : Brassage « Départemental 1 »

Le critérium Brassage « D1 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en match aller simple.
- 1 poule de 8 équipes
 - ⇒ A l'issue de cette phase, « x » équipes U12 accèderont au championnat Régional « R1 » sur volontariat, si elles en ont vocation, tandis que « x » équipes accèderont au critérium U13 D1, 1Bis (cf. tableau récapitulatif).

Article 3 : U12 Régional 1 – U13 Départemental 1 – 1Bis - 2

Les équipes du critérium U12D1 non retenues en U12 R1 seront reversées dans le critérium U13.

Article 4 : Festival Foot U13

Toutes les équipes engagées en critérium U12 auront la possibilité de s'engager au Festival Foot U13.

Article 5 :

- **A l'issue de la saison 2025 / 2026, les équipes désirant s'engager en Départemental 1 pour la saison 2026 / 2027 se verront proposer une Fiche de Volontariat à la fin de la saison qui permettra de départager les équipes par le biais d'un classement selon les critères identifiés, s'il devait y avoir plus d'équipes que le format proposé.**
- **Il n'y a pas de relation entre les saisons, une fois la saison terminée, on repart à zéro pour la saison suivante.**

Article 6 :

Les cas non prévus au présent règlement annexe seront étudiés par la Commission Championnats et Coupes conformément aux prescriptions des règlements de la Ligue Centre Val-de-Loire et des règlements généraux de la Fédération Française de Football ou dans l'esprit de ces règlements.